

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

**VILLE d'HAZEBROUCK**

**OBJET**

**N°2024/068**

**CULTURE (8.9)**

**ZEMO FEST - Convention de partenariat  
entre la Commune d'Hazebrouck et  
l'association ZICKASST'HEUR**

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240515-DEL068CM15524-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le sept mai deux mille vingt-quatre

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 23 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 4

A compter de la question n° 2024/067

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 3

A compter de la question n° 2024/070

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,  
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL (arrivé à 19H14, prend part au vote à compter de la question n°2024/067), Mme SAUZEAU,  
M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER, M. DENTENER, Mme FERLIN,  
Adjointes,

M. FIOEN, M. DELVA,  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX (arrivée à 19H20, prend part au vote à compter de la question n°2024/070), Mme ANDRE,  
M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme LIONET,  
Mme BELVAL, Mme REYNAERT, M. PERLEIN,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

|                     |                                    |
|---------------------|------------------------------------|
| M. Philippe DUHAMEL | qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU  |
| Mme DELECOEUILLE    | qui a donné pouvoir à M. GRIMBER   |
| M. DEVOS            | qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL  |
| M. LECLERCQ         | qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND  |
| M. TIBERGHIE        | qui a donné pouvoir à Mme BELVAL   |
| Mme DEPELCHIN       | qui a donné pouvoir à Mme LIONET   |
| M. COTTE            | qui a donné pouvoir à Mme BRISBART |
| Mme DAUCHEZ         | qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT |

**ABSENTS :**

M. DECOOPMAN  
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2

Considérant la volonté de la commune d'Hazebrouck d'accueillir la manifestation « ZEMO FEST », manifestation à caractère culturel et festif, axée sur la découverte des pratiques de glisse urbaine et la diversité musicale ;

Considérant l'intérêt public local de cette manifestation participant à l'enrichissement et la diversité de la vie culturelle locale ;

En partenariat avec l'association ZICKASST'HEUR, « ZEMO FEST » se déroulera le samedi 8 juin 2024 autour d'un programme éclectique : skate et musique animeront le Skate Park d'Hazebrouck.

Dans le cadre de cet évènement, la commune s'engage notamment à mettre à disposition des moyens matériels, ou encore le site du skate. L'association s'engage notamment, quant à elle, à concevoir la manifestation ZEMO FEST, à proposer les animations ou encore à veiller à la sécurité du site et des participants.

Les engagements et modalités du partenariat envisagé entre la Commune d'Hazebrouck et l'association sont fixés par convention figurant en annexe.

Par ailleurs, afin de financer l'organisation de l'évènement, l'association ZICKASST'HEUR a sollicité auprès de la Commune le concours financier de celle-ci.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'autoriser la participation financière à l'opération pour un montant maximum de 5 000 euros dont la commune s'acquittera sur présentation d'une facture par l'association ZICKASST'HEUR ainsi que la prise en charge des frais annexes prévus dans la convention,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux opérations comptables qui en découlent,

- De préciser que les dépenses seront imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » en référence à la délibération n°12 du 22 septembre 2020,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune d'Hazebrouck et l'association ZICKASST'HEUR, définissant les engagements réciproques des deux parties dans le cadre de l'organisation de ZEMO FEST,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

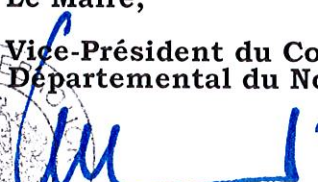
**ADOpte à L'UNANIMITÉ**

**(32 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,**

**Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**

  
**Valentin BELLEVAL**

**Le Secrétaire de séance,**





**Adrian MEIRLAND**